

DOSSIER DE PRÉSENTATION : FICHE 2-2**MISE EN PLACE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE JONZAC
TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ RECOUVREMENT DE L'IMPÔT
DE LA TRÉSORERIE DE MONTLIEU-LA-GARDE VERS LE SIP DE JONZAC****1. LA DESCRIPTION DU PROJET****1.1 PRÉSENTATION DU PROJET****→ Le cadre national**

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes.

Grâce à une équipe de taille supérieure et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences...). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

Du point de vue de l'usager local, ces SGC offriront plusieurs points de contact : sur place mais aussi au sein des accueils de proximité (France Services, accueil dans les mairies, ...).

→ La déclinaison locale

- Carte cible des SGC en Charente-Maritime et calendrier :

En Charente-Maritime, le projet NRP prévoit l'implantation de 7 services de gestion comptable avec le déploiement de 4 SGC en 2021 et de 3 SGC en 2022.

Pour 2022, le calendrier des opérations concernant les SGC est le suivant :

Postes / activité transférés	Poste cible
1^{er} janvier 2022	
Trésorerie de La Rochelle municipale Trésorerie de Saint-Martin de Ré (transfert de la gestion d'un budget M22 à la trésorerie hospitalière de La Rochelle ¹)	SGC LA ROCHELLE
Trésorerie de Jonzac (transfert de la gestion des hôpitaux de Jonzac ² vers la trésorerie hospitalière de Saintes) Trésorerie de Montlieu-la-Garde Trésorerie de Pons Trésorerie de Mirambeau	SGC de JONZAC
1^{er} septembre 2022	
Trésorerie de La Rochelle Banlieue et Amendes Trésorerie de Courçon Trésorerie de Surgères	SGC FERRIERES

1 Centre départemental d'accueil de l'Île de Ré

2 CH de Jonzac et CH de Boscammant

Des Conseillers aux décideurs locaux seront également mis en place :

- parallèlement au SGC La Rochelle, un CDL en charge de la CDA de La Rochelle, de la ville de La Rochelle et de son CCAS et également de la CDC de l'île de Ré et de ses communes membres ;
- parallèlement au SGC de Jonzac, 3 CDL qui se répartiront le conseil de la CDC de la Haute-Saintonge et de ses communes membres ;
- parallèlement au SGC de Ferrières, un CDL en charge du conseil des communes membres de la CDA de La Rochelle (hors ville de La Rochelle), un CDL en charge du conseil de la CDC Aunis Atlantique et de ses communes membres et un CDL en charge de la CDC Aunis Sud et de ses communes membres .
- Présentation du SGC de Jonzac :

Le SGC s'installera dans les locaux actuels de la trésorerie de Jonzac.

Le SGC sera chargé de la gestion de 298 budgets, dont 1 EPCI (CDC de Haute-Saintonge), 128 communes et 2 budgets de nomenclature M22 (budgets annexes de CCAS).

L'activité de recouvrement des impôts des particuliers de la Trésorerie de Montlieu sera transférée au SIP de Jonzac au 1^{er} janvier 2022. Au 31/12/2020, le montant des prises en charge brutes de la Trésorerie de Montlieu-la-Garde s'est élevé à 13 192 360 €. Le nombre de comptes RAR à la même date est de 658 pour un montant de 819 838,31 €.

Les budgets M21 de la Trésorerie de Jonzac (centres hospitaliers de Jonzac et de Boscarnant) seront transférés à la TPH de Saintes à la même date.

Dans une optique de mise en cohérence des périmètres des SGC et des intercommunalités, le transfert au SGC de Saint-Jean-d'Angély des communes de Montils, Rouffiac et Saint-Sever de Saintonge, appartenant à la CDA de Saintes et actuellement en gestion à la trésorerie de Pons, est prévu.

Compte tenu du nombre de collectivités relevant du futur SGC de Jonzac, trois postes de CDL seront créés :

- 1 poste de CDL A+ implanté à Jonzac en charge de la CDC de Haute-Saintonge ;
- 1 poste de CDL A implanté à Montlieu ;
- 1 poste de CDL A implanté à Pons.

Un accueil de proximité est proposé à Montendre depuis août 2020. Pour compléter le dispositif, trois accueils de proximité seront ouverts à Pons, Mirambeau, et Montlieu-la-Garde le 1^{er} janvier 2022 puis à Saint-Fort sur Gironde et Saint-Aigulin au cours du premier semestre 2022.

Plus globalement sur le site de Jonzac, le SIP a repris, en janvier 2021, la gestion fiscale de 17 communes de Haute-Saintonge, auparavant gérées par le SIP de Saintes et l'activité du SPF a été transférée au SPFE de Saintes en septembre 2021. À la même date, une antenne du SDIF départemental a été implantée à Jonzac. La partie SIE du SIP-SIE de Jonzac sera transféré au SIE de Saintes en 2023.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Le nombre d'emplois cible du SGC de Jonzac, sous réserve de l'exercice emplois qui sera conduit en fin d'année 2021, prend en compte le transfert de 3 emplois (2 B ; 1C) dans le cadre du transfert de la gestion des budgets hospitaliers de Jonzac et Boscarnant.

Nombre d'emplois des services directement concernés					
Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2021)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Jonzac	1	1	5	5	12
Trésorerie de Mirambeau		1**	2		3
Trésorerie de Montlieu	1*			2	3
Trésorerie de Pons		1**	2		3
Total	2	3	9	7	21

Emplois du SGC au 1 ^{er} janvier 2022 – SOUS RÉSERVE DE L'EXERCICE EMPLOIS					
	A+	A	B	C	Total
SGC Jonzac	1	2	7	6	16
Trésorerie de Saintes Ets hospitaliers			2	1	3

* transfert de l'emploi vers le Tagerfip de la Direction.

** transfert d'un emploi vers un poste d'adjoint du SGC et d'un emploi vers un poste de CDL.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel national des opérations liées au nouveau réseau de proximité est confié à une direction de projet dédiée.

Le pilotage opérationnel local est assuré par un comité de pilotage réunissant le directeur, le responsable du pôle Métiers et son adjointe, le responsable du pôle Moyens et Stratégie, la responsable de la Mission Risques Audit, la responsable BIET, le responsable RH et la mission organisation stratégie et communication, à raison de deux réunions par mois depuis le 1^{er} septembre 2020. Des rétroplannings par opérations sont actualisés à l'occasion de ces réunions en fonction de l'avancement des projets.

La programmation et le suivi des travaux sont réalisés par la mission budget, immobilier et environnement de travail.

Le calendrier du projet

Phase de concertation	Envoi du projet de la direction locale aux parlementaires, au président du conseil départemental et au représentant de l'association des Maires le 6 juin 2019.	6 juin 2019
	Diffusion du projet et des cartes associées auprès des représentants du personnel et des cadres et agents du réseau	6 juin 2019
	Présentation aux chefs de services et cadres A	Collège des chefs de service : 11 juin 2019 (projet), 4 septembre (projet modifié suite concertation), 26 novembre 2019 (calendrier) Convention des cadres A : 19 juin 2019
	Rencontre avec les élus locaux	16/10/2019 : M. Claude Belot, CdC Haute-Saintonge 02/10/2020 : Mme Mylène Robert, maire de Mirambeau M. Nicolas Morassutti, maire de Montlieu M. Christophe Cabri, maire de Jonzac 10/11/2021 : Mylène Robert, maire de Mirambeau et M. Nicolas Morassutti, maire de Montlieu (à venir)
	Présentation du projet aux agents concernés par le directeur ou un de ses deux adjoints	14/06/2019 : trésorerie de Pons 02/07/2019 : trésoreries de Jonzac, Mirambeau et Montlieu
L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés par famille de métiers	Groupe de travail « SGC » du 03/09/2020

	Groupes de travail opérationnels ouverts aux chefs de service, adjoints et à des agents « techniciens »	30/06/2021 21/09/2021 22/09/2021 (transfert hôpitaux)
Les étapes à venir	Vote en comité technique local	15 octobre 2021
	Travaux	Pas de travaux spécifiques en 2021.
	Installation des agents	Installation dans les locaux actuels de la trésorerie. Réflexion sur l'occupation des locaux courant 2022 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023 (date du transfert du SIE de Jonzac vers Saintes). Au 1 ^{er} janvier 2022, le SGC de Jonzac sera en capacité d'accueillir 7 nouveaux personnels : 1 Inspecteur, 2 agents en provenance de Montlieu-la-Garde, 3 en provenance de Pons et 1 de Mirambeau. Dans la réflexion d'installation, a été pris en compte le maintien sur place d'au moins 2 agents qui exerceront la mission M21 entre le 1 ^{er} janvier et le 31 août en travail à distance pour la trésorerie hospitalière de Saintes. Au sein des secteurs recettes et dépenses, un repositionnement des armoires permettra d'intégrer dans chacun des deux secteurs, recette et dépenses, deux agents supplémentaires (trois îlots de deux, au lieu de deux îlots de deux). En complément, un total de trois postes de travail sera ajouté dans les trois espaces occupés actuellement par un seul agent, dont le A adjoint.

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Au plan national

Auprès des personnels concernés	Messages du ministre et du directeur général en ligne sur Ulysse national Ouverture d'un nouvel espace « Nouveau réseau de proximité » sur l'intranet Ulysse national, au sein duquel les agents peuvent trouver les dernières actualités sur le projet, les réponses à leurs questions les plus courantes via des documents « questions/réponses » sur les différents aspects du projet, les cartes des projets ainsi que la liste des référents NRP.
Auprès des instances du dialogue social	Réunions CT au cours du premier semestre 2019 Groupes de travail en septembre 2019 sur la nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL, sur le volet RH du nouveau réseau de proximité, sur la démarche stratégique et le nouveau réseau de proximité. CTR réuni en formation CHS-CT le 20 septembre 2019 et, en seconde convocation le 3 octobre 2019, afin de présenter la méthode de prise en compte dans les différents projets de réorganisation relatifs au nouveau réseau de proximité des conséquences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Au plan local

Auprès des personnels concernés	Mise en place d'un espace pérenne sur l'intranet local où est déposée toute la documentation utile pour les agents. Ouverture d'une boîte fonctionnelle locale « nouveaureseau17@dgfip.finances.gouv.fr » où chaque agent peut poser la question de son choix à laquelle le référent NRP est chargé de répondre.
---------------------------------	---

	<p>Service des Ressources humaines local mobilisé et à la disposition de tout agent désirant évoquer sa situation individuelle au regard du projet et de ses conséquences professionnelles et personnelles pour l'agent.</p> <p>Messages Ulysse local : 07/06/2019 du Directeur général : lancement concertation NRP ; 07/06/2019 du Directeur départemental : projet carte NRP à l'horizon 2022 et détail de l'implantation des services ; 14/06/2019 : collège exceptionnel des chefs de service – présentation du NRP et de sa déclinaison locale ; 29/05/2020 : report de la création du SDIF ; 17/07/2020 : mise en place progressive des accueils de proximité (Montendre, Aulnay, Tonnay-Charente en 2020) ; 16/09/2020 : accompagnement des agents – appel à un cabinet spécialisé en organisation du travail et en risques psychosociaux ; 18/11/2020 : poursuite concertation et annonce présentation des opérations du 1^{er} janvier 2021 en CTL le 23 novembre ; 30/12/2020: arrêtés ministériels NRP</p>
Après des instances du dialogue social	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions informelles avec les organisations syndicales le 11/06/2019 (présentation projet carte NRP) et le 04/09/2019 (aménagement du réseau envisagés suite à la phase de concertation) - Questions diverses CTL du 10/07/2020 (sur éventuelles modifications du calendrier NRP dans le contexte Covid) - CTL du 30 novembre 2020 (Opérations de réorganisations au 1^{er} janvier 2021) - CTL du 8 avril 2021 (Application des règles de mutation pour le mouvement local dans le cadre de NRP) - CTL du 14 juin 2021 et du 23 juin 2021 (Opérations de réorganisations au 1^{er} septembre 2021).

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

A l'occasion des déplacements de la direction dans les services concernés par la création du SGC de Jonzac, les agents ont formulé les questions, remarques et observations suivantes relatives aux conditions de travail :

- les agents des petites trésoreries sont très polyvalents et craignent de se retrouver cantonnés sur des tâches spécifiques. De plus, ils aimeraient savoir s'ils vont conserver leur portefeuille actuel car ils sont très attachés au relationnel avec leurs interlocuteurs.
- l'articulation de leurs missions avec celles des conseillers n'est pas claire.
- nombreuses interrogations de la part des secrétaires de mairie au sujet de la future organisation du SGC.
- l'aspect écologique a été évoqué à plusieurs reprises : les agents sont surpris dans le contexte actuel de devoir prendre leur voiture alors qu'ils pouvaient jusqu'à présent prendre le train ou le vélo.

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Les équipes logistiques et téléphonie ainsi que les services informatiques sont mobilisés pour permettre l'installation des agents dans les meilleures conditions.

En matière d'archivage, à Jonzac, les archives de l'hôpital sont isolées des archives communales. L'accueil des archives des trois trésoreries ne posera pas de problème surtout après le transfert vers la TPH de Saintes des documents relatifs aux gestions du Centre Hospitalier et du Centre de soins. Il y a beaucoup d'anciens mobiliers à Mirambeau (une vingtaine d'armoires à clapets) et de vieilles archives qui concernent la mission recouvrement (2013).

À Montlieu, avant la fin 2021, un tri sera réalisé entre les archives communales et les archives recouvrement de l'impôt.

Un tri sera fait par le BIET, en collaboration avec les équipes des trésoreries, pour isoler le mobilier à transférer du mobilier à stocker.

Le mobilier non réutilisé et le pilon pourront être évacués en janvier après la fermeture des trésoreries. En

effet, les baux seront caducs le 31 janvier 2022.

Des boîtes d'archives seront fournies si besoin en grande quantité pour le stockage, l'archivage et le transfert des pièces. Des crédits d'auxiliaires sont mobilisables pour la réalisation des opérations de tri.

Une nouvelle BALF de service, sous format IMAP, sera déployée à la mise en place du SGC par la CID. La demande de création aura été réalisée à la MOSC courant octobre.

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel

Le SGC sera organisé en 2 Pôles : un pôle Comptabilité/Recettes et un pôle Dépenses. Le contentieux du poste sera traité spécifiquement par un contrôleur.

Le pôle Comptabilité/Recettes sera doté de 2B et 4C. **Un contrôleur encadrera la mission comptabilité et le second la mission recettes.** La caisse sera tenue par rotation par une équipe de 3 agents. Ils assumeront chacun un tiers de l'activité. Cette organisation permettra aux agents qui le souhaiteront de télétravailler. Les agents du pôle seront aussi chargés du traitement des retours NPAI et du contentieux amiable. À noter que le traitement des relevés BDF sera impacté par l'accueil des nouvelles communes. S'il ne sera certainement pas simplifié (nombre de communes important, en revanche, il devrait être moins dense puisqu'il ne comportera plus les flux de recettes des établissements hospitaliers.

Le pôle dépenses sera constitué de deux groupes de trois agents (2B et 1C) soit 4B et 2C. L'organisation en 2 groupes permettra de nommer des référents auprès des collectivités sans risquer de rupture en cas d'absence. L'expérience de certains agents accueillis devrait permettre au secteur dépenses d'assumer l'intégralité des missions d'un tel secteur (Paye, Marchés,...).

Les cadres A seront responsables d'un pôle chacun.

Selon les termes de la note du 7 octobre 2020, les SGC resteront au contact des collectivités pour les questions de gestion comptable et financière au jour le jour, le conseiller aux décideurs locaux (CDL) ayant vocation à assurer l'interface entre eux lorsque son intervention est porteuse de valeur ajoutée.

Les échanges réguliers entre les SGC et les CDL, sous l'autorité du directeur, sont à cet égard décisifs pour la réussite du nouveau dispositif. Un travail collaboratif, en amont, avec le responsable du SGC, dans le cadre d'un point hebdomadaire, sera un préalable à toutes actions menées par le CDL envers les élus. En cas de désaccord entre les deux parties, c'est la direction dont dépendront hiérarchiquement les CDL qui tranchera.

S'agissant du transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Montlieu-la-Garde au SIP de Jonzac, un dispositif particulier va être mis en place. En effet, l'affectation actuelle d'un EDR à mi-temps sur la mission ne permet de gérer que le courant de la mission. Or, la Direction souhaite que les cotes en reste actuellement soient traitées avant le transfert. D'une part, **l'agent EDR sera maintenu à mi-temps sur le poste de Montlieu.** D'autre part, en direction, des personnels de la Mission recouvrement des recettes publiques travailleront sur la recherche de renseignements et un second EDR, déjà en charge du recouvrement de l'Île-de-Ré, traitera les cotes en instance de Montlieu au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Jonzac	Lundi à vendredi 8h30-12h	Lundi à vendredi 8h30-12h
Trésorerie de Mirambeau	Lundi à vendredi 9h-12h15	
Trésorerie de Montlieu	Lundi à vendredi 8h30-12h	
Trésorerie de Pons	Lundi à vendredi 8h45-12h	

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Jonzac	5 jours	5 jours
Trésorerie de Mirambeau		
Trésorerie de Montlieu		
Trésorerie de Pons		

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Jonzac	Titres restaurant	Titres restaurant
Trésorerie de Mirambeau	Titres restaurant	
Trésorerie de Montlieu	Titres restaurant	
Trésorerie de Pons	Titres restaurant	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Trésorerie de Jonzac	Parking CFP	Parking CFP
Trésorerie de Mirambeau	Parking gratuit à proximité	
Trésorerie de Montlieu	Parking gratuit à proximité	
Trésorerie de Pons	Parking gratuit à proximité	

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	Jonzac	Mirambeau	Montlieu	Pons	Saintes
Plassac	13 km	11 km			
Le Fouilloux	42 km		13 km		
Saint-Martin d'Ary	37 km		5 km		
Marignac	11 km			10 km	
Avy	15 km			5 km	
Givrezac	23 km			11 km	
Chadenac	12 km				35 km

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif
Trésorerie de Mirambeau			1
Trésorerie de Montlieu	2		
Trésorerie de Pons	2		1
Trésorerie de Jonzac	1		

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL, LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Les équipes logistiques et téléphonie ainsi que les services informatiques sont mobilisés pour permettre l'installation du SGC dans les meilleures conditions.

Sur le plan immobilier, une visite du site par la mission BIET le 29 septembre 2021 a permis de confirmer la présence de surfaces utiles suffisantes à l'installation des nouveaux agents. Toutefois, les conditions exactes d'implantation des postes de travail au 1^{er} janvier sont encore à l'étude et ne pourront être mise en place que de manière transitoire avant l'ouverture d'un chantier de réaménagement complet du site à horizon 2022/2023. Dans ce contexte, le remplacement des mobiliers du service pour des sujets d'ergonomie est fortement envisagé.

La balf de la trésorerie de Jonzac sera renommée « sgc.jonzac@dgfip.finances.gouv.fr » et celles des trésoreries de Mirambeau, Montlieu et Pons seront re-routées vers la balf du sgc pendant une année.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

En date du 23 septembre 2021, aucun agent des quatre trésoreries concernées n'a déposé de dossier de départ en retraite.

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme indiqué précédemment, la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Tout agent susceptible de changer d'affectation dans le cadre de la mise en œuvre du SGC peut prétendre dans les conditions réglementaires au bénéfice de la prise en charge des frais de changement de résidence, de la prime de restructuration de service et du complément indemnitaire d'accompagnement.

Mme Laplénie, psychologue du travail, s'est déplacée au CFP de Jonzac, le 3 novembre 2020 pour des entretiens. Outre les services présents sur ce centre, ces rencontres étaient également ouvertes aux agents des trésoreries de Mirambeau, Montlieu et Pons.

Le service RH répond aux demandes individuelles des agents et chefs de service. La réponse est ainsi adaptée à l'opération NRP concernée et plus précise qu'une fiche générale, telle que sollicitée lors des groupes de travail.

Le 1er janvier 2022, la direction n'organisera pas de mouvement de mutation. Les agents des services absorbés devraient ainsi être détachés sur les structures cibles jusqu'au 31 août 2022. Ainsi, les détachements de 3B et

3C pressentis au SGC de Jonzac et 1B à la TPH de Saintes.

Les affectations définitives, au 1^{er} septembre 2022, seront dépendantes des choix que les agents concernés exprimeront lors du mouvement local organisé lors du 2^{ème} trimestre 2022, des emplois implantés après le mouvement emplois et des priorités attachées à leurs demandes.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Le service RH est très attentif aux situations sociales particulières. Tout est mis en œuvre pour répondre positivement à ces situations.

ANNEXES

1	Plan projeté
---	--------------

Dossier de présentation actualisé au 27 septembre 2021

